

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 24 ET 25 OCTOBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT,
DE TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE MME
VANNINA ANGELINI-BURESI, DANS LE CADRE
DU COLLOQUE « RENCONTRES EUROPEENNES
SUR LES DROITS LINGUISTIQUES »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Le 25 octobre 2019, sont organisées les Rencontres européennes sur les droits linguistiques.

Dans ce cadre, en sa qualité de Conseillère à l'Assemblée de Corse et de Présidente de la Commission ad 'hoc en charge de la réflexion autour de la politique publique de la langue corse, Mme Vannina ANGELINI-BURESI a été conviée à participer à ces rencontres, afin d'y représenter la Collectivité de Corse.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au déplacement de Mme Vannina ANGELINI-BURESI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.